

du journal, au sujet des déclarations que le ministre fait à certaines de ces réunions. L'article est intitulé: "Encore les calculs de M. Gardiner." Le voici:

Le ministre fédéral de l'Agriculture semble absolument résolu, sa réputation dût-elle en être compromise, à présenter sous un faux jour l'état véritable du revenu des producteurs de blé. S'adressant, au début de la semaine, à la réunion annuelle de l'Association des foires de l'Ouest canadien, tenue à Winnipeg, M. Gardiner a invoqué une foule d'arguments qui ne pouvaient qu'induire son auditoire en erreur.

Les chiffres qu'il a cités au sujet du revenu s'appliquent à l'ensemble des cultivateurs du Canada. Or, l'objet de la controverse est le revenu des cultivateurs de blé des Prairies. En englobant un grand nombre de gens dont les autres font abstraction, M. Gardiner fortifie sa thèse. Toutefois, cela ne suffit pas pour prouver que le revenu du cultivateur de blé n'a pas diminué. Ainsi, M. Gardiner calcule par moyennes quinquennales et déclare que, dans l'ensemble, les cultivateurs du Canada ont connu une plus grande prospérité durant les cinq dernières années que durant les cinq années précédentes.

Cet argument, cela va de soi, sert simplement à jeter de la poudre aux yeux. Les moyennes cachent d'énormes variations. Les grandes moyennes de M. Gardiner voilent toute la question: que depuis deux ans les cultivateurs des Prairies sont dans des difficultés beaucoup plus grandes que depuis plusieurs années. C'est indéniable. Les chiffres cités par M. Gardiner ne visent pas l'impossible et ne nient pas cela. Ils ne servent qu'à cacher la chose.

Les libertés prises par le ministre sont si évidentes qu'elles ont soulevé les critiques formelles de gens qui se sont depuis toujours montrés bien disposés envers lui. À sa réunion annuelle tenue jeudi à Hamilton, la Fédération canadienne des agriculteurs a adopté une résolution réprochant son discours. Cette résolution signale que, de 1951 à 1955, le revenu en espèces des cultivateurs a diminué de 480 millions de dollars et leur revenu net, de 700 millions. Et elle accuse M. Gardiner de créer une "impression tout à fait fautive dans l'esprit du public". Il faut espérer qu'une rebuffade de cette source aura au moins pour effet de montrer à M. Gardiner qu'il se bute à l'impossible.

S'il y avait confusion avant, je crois qu'il y a là de quoi la dissiper parfaitement. Le fait est que le revenu agricole a diminué pendant que les frais agricoles ont augmenté. On me permettra de citer une phrase qui figurerait à la fin d'un article paru dans la *Free Press* de Winnipeg du 3 décembre 1955. La voici:

Là où le cultivateur avait un dollar de revenu comptant en 1951, il n'a plus que 60c. aujourd'hui.

Ces chiffres montrent bien dans quel état se trouve pris le cultivateur de l'Ouest et à quel point ses difficultés d'argent croissent sans cesse. Au reste, il doit bien y avoir d'autres cultivateurs, ailleurs dans notre pays, à se trouver dans le même cas. Nous de notre parti ne réclamons pas des programmes destinés seulement à l'Ouest. Il faudrait, selon nous, des programmes intéressant l'économie agricole de notre pays tout entier. Je traite sans doute particulièrement de la si-

[M. McCullough (Moose-Mountain).]

tuation de l'Ouest, mais je le fais parce qu'elle me semble reproduire assez bien celle de toute l'agriculture canadienne, considérée du point de vue du revenu.

J'ai ici, tirés de publications du Bureau fédéral de la statistique, des chiffres indiquant que le revenu national a augmenté de 1930 à 1939 et, de nouveau, entre 1946 et 1954, mais que la tranche du revenu national qui est allée aux agriculteurs ou cultivateurs au cours de cette période a diminué. De 1951 à 1954, cette tranche s'est amincie au point de n'être plus que de 5.6 p. 100 en 1954; elle est devenue plus mince encore qu'elle ne l'avait été au cours de la crise des années 30.

Voici, tirée de la *Free Press* de Winnipeg, une coupure portant sur quelques-uns des problèmes du cultivateur. L'article, intitulé "Le cultivateur est pris dans un étai", porte, en particulier, sur le prix de quelques-uns des articles que doit se procurer le cultivateur. On y signale que certains articles lui coûtent un tiers de plus qu'il y a eu naguère en raison des règlements et classements tarifaires. On y expose qu'en matière de décisions de la Commission du tarif il y a souvent plus d'une interprétation et que, par conséquent, la préférence va à la plus élevée. On dirait que c'est bien ainsi que les choses se passent. L'article signale ensuite:

Les ventes de pièces, au Manitoba, ont diminué de 12 p. 100 en 1954 par rapport à 1953; en Saskatchewan, elles ont diminué de 30 p. 100.

Il s'agit des pièces de machines destinées aux réparations. À ce propos, je ferai remarquer que la Fédération canadienne des agriculteurs, ainsi qu'on le lit dans le rapport du syndicat du blé de janvier dernier, voudrait que les droits de douane soient abaissés à l'égard de certains articles que doit acheter l'agriculteur. On trouve dans cet article toute une liste de produits dont les droits de douane devraient être abaissés, à son dire.

Dans l'Ouest, la situation économique se détériore. Nos marchands en souffrent; notre commerce de détail, les moyens d'existence sont atteints. J'ai ici une coupure du *Journal* en date du 15 août dernier, où il est question de la diminution des ventes d'instruments aratoires. On y lit:

En 1954, les ventes d'instruments aratoires ont diminué de 38 p. 100 au Canada, soit pour une valeur de plus de 92 millions de dollars. Même les ventes de pièces, au Manitoba, ont diminué 14 p. 100, ce qui indique mieux que tout que les agriculteurs n'ont guère de disponibilités.

Voici à propos de la Saskatchewan:

En Saskatchewan, par exemple, les ventes ont diminué de plus de la moitié l'an dernier et elles ont été 45 p. 100 moindres, en Alberta.

Les honorables députés qui ne sont pas au courant de la situation de l'agriculture dans